

# Horaires d'été

Avril à septembre

Plages en vert : ouvert / Plages en rouge : fermé

## Déchetteries Europe et Ladhof

	8h	9h	10h	11h	12h	12 h 30	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h
Lundi	vert	vert	vert	vert	vert	vert	rouge	rouge	vert	vert	vert	vert	vert
Mardi	vert	vert	vert	vert	vert	vert	rouge	rouge	vert	vert	vert	vert	vert
Mercredi	vert	vert	vert	vert	vert	vert	rouge	rouge	vert	vert	vert	vert	vert
Jeudi	vert	vert	vert	vert	vert	vert	rouge	rouge	vert	vert	vert	vert	vert
Vendredi	vert	vert	vert	vert	vert	vert	rouge	rouge	vert	vert	vert	vert	vert
Samedi	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	rouge	rouge
Dimanche	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge

## Déchetteries de l'III

	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h
Lundi	vert	vert	vert	vert	vert	rouge	rouge	vert	vert	vert	vert	rouge
Mardi	rouge											
Mercredi	vert	vert	vert	vert	vert	rouge	rouge	vert	vert	vert	vert	rouge
Jeudi	rouge											
Vendredi	vert	vert	vert	vert	vert	rouge	rouge	vert	vert	vert	vert	rouge
Samedi	vert	vert	vert	vert	vert	rouge	rouge	vert	vert	vert	vert	rouge
Dimanche	rouge											

### Attention :

D'octobre à mars, les déchetteries ferment plus tôt en soirée soit une heure avant les horaires d'été indiqués ci-dessus. En cas de changement d'horaires d'ouverture, la population sera avertie par voie de presse. L'accès au public est interdit en dehors des heures d'ouverture.

### DÉPÔTS SAUVAGES :

Le délit peut donner lieu à contravention selon l'article R638-8 du Code Pénal. L'amende peut s'élever à 3000 Euros.



### LES DÉCHETTERIES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE COLMAR :

Ladhof : 170A, rue du Ladhof - 68000 COLMAR 03 89 23 65 30

Europe : 9, rue des Champs - 68920 LOGELBACH 03 89 27 50 93

L'III : Rue de l'III - 68180 HORBOURG-WIHR 06 80 74 51 29

### Autres adresses :

Entreprise Rohr : 03 89 21 09 50

Communauté d'Agglomération de Colmar : 0 800 800 731

# Communauté d'Agglomération de Colmar



## DECHETTERIES Mode d'emploi



Le tri, c'est ma nature

# Conditions d'accès

## **PUBLIC AUTORISÉ :**

À partir du 1er octobre 2006, seuls les particuliers auront la possibilité d'utiliser les déchetteries.

Les professionnels devront faire éliminer leurs déchets par d'autres voies :

- déchetterie des professionnels, rue du Ladhof (SITA)
- filières de collecte mise en place par les corporations d'artisans (Union des Groupements Artisanoux)

## **TYPES DE VÉHICULES AUTORISÉS :**

Seuls les petits utilitaires (Partner, Kangoo...) et les véhicules équipés de remorques pourront accéder au quai de déchargement.

Attention l'accès en hauteur sera limité à 1,90 M par des portiques.

## **DÉCHETS INTERDITS :**

- ordures ménagères et déchets insalubres
- déchets de soins et médicaments
- bouteilles de gaz, extincteurs
- déchets spéciaux faisant l'objet de collectes ponctuelles (voir ci-dessous)

## **DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX :**

Des campagnes de collecte de Déchets Ménagers Spéciaux sont programmées certains jours et annoncées par voie de presse.

Seront acceptés :

- vieux pots de peinture, vernis, colles...
- produits de jardinage (herbicides, pesticides...)
- aérosols
- tubes fluorescents et lampes
- solvants (restes de white spirit, acétone...)
- acides et bases
- produits dangereux divers

## **INTERDICTION DE RÉCUPÉRATION :**

Il est interdit de récupérer dans les déchetteries. Le gardien, les agents de prévention et de sécurité sont habilités à faire respecter le règlement intérieur.

# Déchets autorisés

Pensez à préparer votre passage en déchetterie.

Triez vos déchets selon les catégories indiquées, vous gagnerez du temps et vos déchets rejoindront la filière de traitement la plus adaptée.



**CARTONS** : Papiers, cartons, illustrés, carton d'emballage propres



**FERRAILLES** : Electro-ménager, ferrailles, cadres de vélos, non-ferreux (cuivre, alu, fonte...), meubles métalliques



**DECHETS VERTS** : Tonte de gazon, taille de haies, feuilles, déchets verts de jardin, branches...



**GRAVATS** : Béton non armé, tuiles, briques, cailloux, remblais sans terre, carrelage...



**ÉLECTRO-MÉNAGER** : Lave-linge, lave-vaisselle, cuisinière, table de cuisson, petit électroménager



**VERRE** : Bouteilles en verre, bocaux, pots...



**HUILES DE CUISINE** : Huiles végétales



**HUILES DE VIDANGE** : Huiles moteurs



**ENCOMBRANTS NON INCINÉRABLES** : Vieux matelas, canapés, plâtre, béton cellulaire, placo, laine de verre



**INCINÉRABLES** : Films plastiques, papiers-cartons souillés, polystyrène, plastiques non recyclables



**PILES** : Piles alcalines, boutons, accumulateurs



**BATTERIES** : Batteries de voiture



**RÉFRIGÉRATEURS** : Congélateurs, réfrigérateurs...

